



Nombre de membres :

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nouria ARABIA, Adjoint au MAire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPÈRE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°01 : FINANCES LOCALES

Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Vu la loi n°53-661 du 1^{er} août 1953 fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz, par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz

Vu les articles L.1321-1 et L.2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2333-84 et L.2333-86 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Vu les articles R.2333-105 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article 4b du contrat de concession,

Vu les statuts du SYDEL 66,

Monsieur le Maire expose :

Considérant que le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la société anonyme ERDF,

Considérant que la mise à disposition de ces réseaux électriques au SYDEL 66 dans le cadre du transfert de compétence n'emporte pas le transfert du domaine public immobilier qui reste la propriété communale,

Considérant que cette occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution ouvre droit à la commune, dans la limite des plafonds fixés à l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales, à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année,

Considérant que cette redevance, qui n'a jamais été perçue, constituerait une ressource financière supplémentaire pour la commune,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, ouï cet exposé,

1°) **DECIDE :**

Article 1^{er} :

Une redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la société EDRF est instaurée à compter de l'année 2011.

Article 2 :

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public est fixé pour l'année 2011 au taux maximum prévu par le décret du 26 mars 2002, en y appliquant le taux de revalorisation 19,86 %.

Il est fixé à la somme de: 2 574.18 € (deux mille cinq cents soixante quatorze euros et dix huit centimes)

Soit :

- la population de la commune est supérieure à 5.000 habitants et inférieure ou égale à 20.000 habitants, le plafond de la redevance est calculé comme suit : $(0,381 \times \text{nombre d'habitants soit } 8\,797 \text{ habitants au } 01/01/2011 - 1204) \times 1,1986$.

Article 3 :

Le montant de la redevance, payable d'avance, sera réactualisé chaque année en application de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 :

Un exemplaire de cette délibération sera adressé au redevable, la société anonyme ERDF, (96 Route de Prades – 66000 PERPIGNAN), ainsi qu'au comptable public.

Un exemplaire de la présente délibération sera transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et affiché dans les lieux habituels et inscrit au registre des délibérations de la commune.

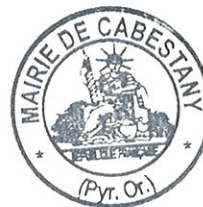
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **27 AVR. 2011**

PUBLIÉ le :

N° identifiant unique : **066-2166 00 288 - 20110427-CN 200411 AFOI - DE.**

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	13/04/2011
Date d'affichage de la convocation :	14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Nouria ARABIA, Adjoint au Maire.

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPÈRE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°02 : FINANCES LOCALES

Approbation des résultats 2010 de la Commune et Affectation des résultats :

Monsieur Charlie CANIS, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget est unique c'est-à-dire qu'il reprend les excédents ou déficits de l'année précédente ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet de Compte Administratif 2010 de la Commune et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	12 444 789.15
Dépenses de Fonctionnement	10 699 914.22
Résultat de Fonctionnement 2010	1 744 874.93
Excédent de Fonctionnement antérieur	225 132.62

Résultat de Fonctionnement avant intégration des résultats des budgets annexes 2010 :

+ 1 970 007.55 euros

Excédent de Fonctionnement de clôture du budget Assainissement : 353 888.68

Déficit de Fonctionnement de clôture du budget Eau : - 9 160.64

Résultat global de Fonctionnement après intégration des résultats des budgets annexes 2010 :

+ 2 314 735.59 euros

Pour info : Reste à réaliser de l'exercice antérieur - 27 593.18 euros

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	6 860 930.55
Dépenses d'Investissement	5 120 754.41
Résultat d'Investissement 2010	1 740 176.14
Déficit d'Investissement antérieur	- 715 711.15

Résultat d'Investissement avant intégration des résultats des budgets annexes 2010 :

+ 1 024 464.99 euros

Excédent d'Investissement de clôture du budget Assainissement : 800 888.64
Excédent d'Investissement de clôture du budget Eau: 654 926.21
Résultat global d'Investissement après intégration des résultats des budgets annexes 2010 :
+ 2 480 279.84 euros

(à inscrire Recettes au 001 : Résultat d'Investissement reporté)

Pour info : Reste à réaliser de l'exercice antérieur
- 1 183 453.14 euros en dépenses et 421 098.01 euros en recettes

Il est proposé que le Résultat global de Fonctionnement 2010 de :

+ 2 314 735 .59 euros soit affecté comme suit :

En fonctionnement :

Article 002 Recettes : Excédent de fonctionnement reporté : 814 735.59 euros

Article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0

En Investissement :

Article 1068 affectation du résultat : 1 500 000 euros

Les écritures du Compte Administratif 2010 sont en conformité avec celles du Compte de Gestion présenté par Monsieur SANNIER, Trésorier de Saint Estève.

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur CANIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à (unanimité ou voix pour ; conte ou et abstention) des membres présents :

1°) VOTE le Compte Administratif 2010 de la Commune tel que présenté,

2°) VOTE le Compte de Gestion présenté par le Trésorier,

3°) APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée,

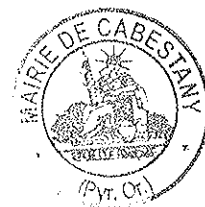
4°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE, Jean VILA,
ET PAR DELEGATION,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ


Charlie CANIS



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 22 Avril 2011

~~PUBLIÉ~~ le N° identifiant unique :

066 - 216600288 - 20110422 - DCN 2004-11 AFCE - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	13/04/2011
Date d'affichage de la convocation :	14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Nouria ARABIA., Adjoint au Maire.

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°02 : FINANCES LOCALES
Approbation des résultats 2010 du budget LOTISSEMENTS

Monsieur Charlie CANIS, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget est unique c'est-à-dire qu'il reprend les excédents ou déficits de l'année précédente ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet Compte Administratif 2010 du service et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	555 395.44
Dépenses de Fonctionnement	142 375.01

Résultat de Fonctionnement 2010	413 020.43
Excédent Fonctionnement antérieur	1 424 386.95

Résultat global de Fonctionnement 2010 1 837 407.38 euros
(à inscrire au 002 : Résultat De Fonctionnement reporté)

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	0
Dépenses d'Investissement	64 976.48

Résultat d'Investissement 2010	- 64 976.48
Déficit d'Investissement antérieur	1 258 718.53

Résultat global d'Investissement 2010 - 1 323 695.01 euros
(à inscrire au 001 : Résultat d'Investissement reporté)

Il est proposé que le Résultat de Fonctionnement soit affecté comme suit :

En fonctionnement :

Article 002 Recettes : Excédent de fonctionnement reporté : 1 837 407.38 euros

Article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0

En Investissement :

Article 1068 Recettes : Affectation du résultat : 0

Les écritures du Compte Administratif 2010 sont en conformité avec celles du Compte de Gestion présenté par Monsieur SANNIER, Trésorier de Saint Estève.

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur CANIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à (unanimité ou voix pour ; conte ou et abstention) des membres présents :

1°) VOTE le Compte Administratif 2010 du budget Lotissements tel que présenté,

2°) VOTE le Compte de Gestion présenté par le Trésorier,

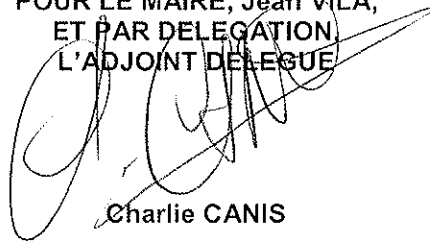
3°) APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée,

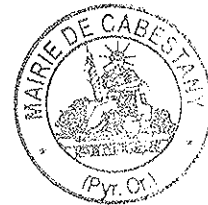
4°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

5°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
**EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE, Jean VILA,
ET PAR DELEGATION
L'ADJOINT DELEGUE**


Charlie CANIS



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 22 Avril 2011

PUBLIÉ le : n° identifiant unique :

066 - 216600888 - 20110422 - DC07200414AF02C - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	13/04/2011
Date d'affichage de la convocation :	14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Nouria Arabia, Adjoint au Maire.

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPÈRE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°02 : FINANCES LOCALES
Approbation des résultats 2010 du Service de l'Assainissement et Affectation des résultats :

Monsieur Charlie CANIS, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget est unique c'est-à-dire qu'il reprend les excédents ou déficits de l'année précédente ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet de Compte Administratif 2010 du service et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	365 247.94
Dépenses de Fonctionnement	211 359.26
Résultat de Fonctionnement 2010	153 888.68
Excédent de Fonctionnement antérieur	200 000
Affectation du résultat 2010	0
Résultat global de Fonctionnement 2010	+ 353 888.68 euros

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	1 025 956.56
Dépenses d'Investissement	115 828.28
Résultat d'Investissement 2010	910 128.28
Déficit d'Investissement antérieur	- 109 239.74
Résultat global d'Investissement 2010	+ 800 888.54 euros

Il est proposé que les Résultats de Fonctionnement et d'Investissement soient affectés comme suit :

• **Reversement au budget principal de la Commune**

Les écritures du Compte Administratif 2010 sont en conformité avec celles du Compte de Gestion présenté par Monsieur SANNIER, Trésorier de Saint Estève.

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur CANIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- 1°) **VOTE** le Compte Administratif 2010 du service Assainissement tel que présenté,
- 2°) **VOTE** le Compte de Gestion présenté par le Trésorier,
- 3°) **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée,

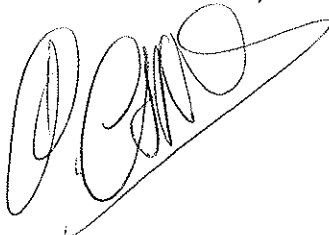
4°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment pour la clôture et le reversement sur le budget principal de la commune des résultats

5°) **DIT** que cette délibération sera :

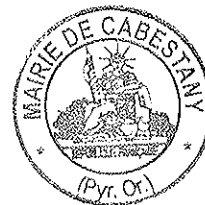
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE, Jean VILA,
ET PAR DELEGATION,

L'ADJOINT DELEGUE,



Charlie CANIS



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 21 Avril 2011

No d'identification unique!

~~PUBLIÉ~~

066 - 216600288 - 20110421 - DC 17200411 AF02B - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	13/04/2011
Date d'affichage de la convocation :	14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Nouria ARABIA, Adjoint au Maire.

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°02 : FINANCES LOCALES
Budgets eau Approbation des résultats 2010 du Service de l'Eau et Affectation des résultats :

Monsieur Charlie CANIS, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget est unique c'est-à-dire qu'il reprend les excédents ou déficits de l'année précédente ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année. Il présente le projet Compte Administratif 2010 du service et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	120 754.84
Dépenses de Fonctionnement	103 359.55

Résultat de Fonctionnement 2010	17 395.29
Déficit de Fonctionnement antérieur	- 26 585,93

Résultat global de Fonctionnement 2010 : déficit : - 9 190.64 euros

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	132 272.72
Dépenses d'Investissement	101 721.64

Résultat d'Investissement 2010	30 551.08
Excédent d'Investissement antérieur	624 375.13

Résultat global d'Investissement 2010 654 926.21 euros

Il est proposé que les Résultats de Fonctionnement et d'Investissement soient affectés comme suit :

• **Reversement au budget principal de la Commune**

Les écritures du Compte Administratif 2010 sont en conformité avec celles du Compte de Gestion présenté par Monsieur SANNIER, Trésorier de Saint Estève.

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur CANIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

1°) **VOTE** le Compte Administratif 2010 du service de l'Eau tel que présenté,

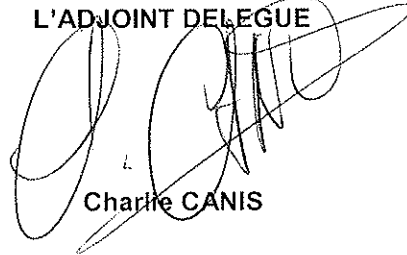
3°) APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée,

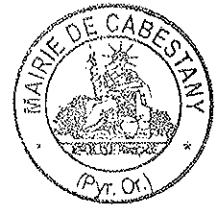
4°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment pour la clôture et le reversement sur le budget principal de la commune des résultats

5°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE, Jean VILA
ET PAR DELEGATION,
L'ADJOINT DELEGUE


Charlie CANIS



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 21 Août 2011

~~PUBLIÉ~~ N° identifiant unique :

066-216600288 - 20110421 - DC7200411AFO2 - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

Nombre de membres :

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nouria ARABIA

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPÈRE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

**AFFAIRE N°03 : FINANCES LOCALES
Vote du budget unique lotissements 2011**

Monsieur CANIS, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget est unique c'est-à-dire qu'il reprend les excédents ou déficits de l'année précédente ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet de Budget Unique 2011 du service et donne lecture des inscriptions :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement 3 854 780,38
Dépenses de Fonctionnement 3 854 780,38

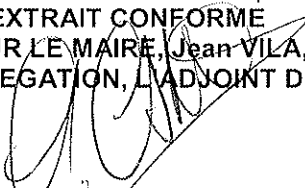
Section d'Investissement

Recettes d'Investissement 2 940 195,01
Dépenses d'Investissement 2 940 195,01

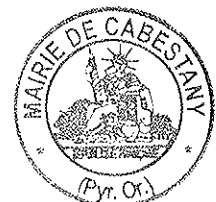
Entendu l'exposé de Monsieur CANIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- 1°) **VOTE** le budget Lotissements 2011 tel que présenté,
- 2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
**EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE, Jean VILA,
ET PAR DELEGATION, L'ADJOINT DELEGUE**



Charlie CANIS



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 22 Avril 2011

PUBLIÉ le *no identifiant unique :*
066-216600288-20110422-DCM 004 11 AF03 - DE DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nouria ARABIA.

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPÈRE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

**AFFAIRE N°04 : FINANCES LOCALES
Vote des taux 2011 de la commune**

Monsieur CANIS, Adjoint chargé des Finances rappelle que les taux des impôts votés au budget de la Commune le 15 décembre 2010 ne sont plus applicables. En effet suite à l'intégration de la commune dans l'agglomération il y a lieu de reprendre les taux sans le rebasage et sans la Contribution Economique Territoriale présentés en décembre :

Il est donc aussi proposé de conserver encore cette année sans augmentation les taux suivants :

TAXE HABITATION : 9.68 %

TAXE FONCIERE : 12.72 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 57.24 %

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) VOTE à l'unanimité les taux suivants

TAXE HABITATION : 9.68 %

TAXE FONCIERE : 12.72 %

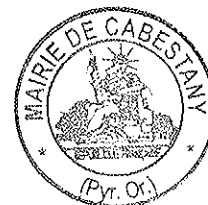
TAXE FONCIERE NON BATI : 57.24 %

2°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORMÉ
POUR LE MAIRE, Jean VILA,
PAR DELEGATION, L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,

Charlie CANIS



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 21/04/2011

N° d'identification unique :
PUBLIE le :

066-26600288-20110421-DCM200411AF04-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	13/04/2011
Date d'affichage de la convocation :	14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nouria ARABIA.

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPIERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACIET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°05 : FINANCES LOCALES
Vote du budget supplémentaire de la commune 2011

Monsieur CANIS, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget de la Commune a fait l'objet d'un vote le 15 décembre 2010 avec un budget primitif et que suite à l'intégration de la commune dans l'agglomération il y a lieu de rectifier un certain nombre de recettes et de dépenses et de reprendre les excédents ou déficits de l'année précédente dans un budget supplémentaire, ainsi que les résultats de clôture des budgets annexes Eau et Assainissement. Il présente le projet de Budget Supplémentaire 2011 de la Commune et donne lecture des inscriptions :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	1 965 666,97
Dépenses de Fonctionnement	1 965 666,97

Soit un total consolidé des Budgets Primitif et Supplémentaire de

Recettes de Fonctionnement	13 596 155,59
Dépenses de Fonctionnement	13 596 155,59

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	1 522 241.01
Dépenses d'Investissement	1 522 241.01

Soit un total consolidé des Budgets Primitif et Supplémentaire de


Recettes d'Investissement	13 984 015.15
Dépenses d'Investissement	13 984 015.15

Entendu l'exposé de Mr CANIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

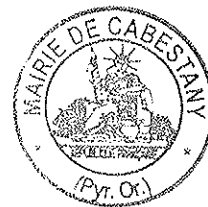
- 1°) **VOTE** le budget supplémentaire 2011 de la Commune tel que présenté,
- 2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE, Jean VILA,
ET PAR DELEGATION,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,**



Charlie CANIS



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 22 Avril 2011

~~Publié le~~ n° identifiant unique :

066 - 216600288 - 20110422 - DCN 200411 AFOS - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nouria ARABIA.

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERRE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°06 : FINANCES LOCALES
Vote de l'état de l'actif pour le transfert

Suite à l'intégration de la Commune de Cabestany à l'agglomération Perpignan Méditerranée, les compétences et donc les budgets Eau et Assainissement sont transférés à la communauté d'agglomération.

Dans un premier temps il y a lieu de transférer les Etats de l'actif de ces budgets sur celui de la Commune puis dans un deuxième temps et après un accord conventionnel vers la communauté d'agglomération.

ETAT de TRANSFERT du BUDGET EAU

Ecritures à passer dans le budget Eau

D 10228	C 58	30 489,80 €	
D 1068	C 58	505 983,74 €	
D 119	C 58	17 395,29 €	26 585,93 €
D 13111	C 58	71 199,95 €	
D 1313	C 58	117 509,10 €	
D 1641	C 58	703 125,00 €	
D 181	C 58	403 929,33 €	
D 2031	C 2031		194,95 €
D 2033	C 2151		1 448 763,01 €
D 21531	C 21531		609 124,51 €
D 21532	C 2154		11 121,60 €
D 28151	C 58	722 411,88 €	
D 281531	C 58	169 481,48 €	
D 40471	C 58	2 763,54 €	
D 4511	C 4511		648 499,11 €
		2 744 289,11 €	2 744 289,11 €

Ecritures à passer dans le budget de la commune

D 58	C 10228		30489,8
D 58	C 1068		505983,74
D 58	C 58	26 585,93 €	
D 58	C 12		17 395,29 €
D 58	C 13111		71199,95
D 58	C 1313		117509,1
D 58	C 1641		703125
D 58	C 181		403929,33
D 2031	C 58	194,95 €	
D 2033	C 58	1 448 763,01 €	
D 21531	C 58	609 124,51 €	
D 21532	C 58	11 121,60 €	
D 58	C 28151		722411,88
D 58	C 281531		169481,48
D 58	C 40471		2763,54
D 4511	C 58	648 499,11 €	
		2 744 289,11 €	2 744 289,11 €

ETAT de TRANSFERT du BUDGET ASSAINISSEMENT

Ecritures à passer dans le budget Assainissement

D 1068	C 58	3 122 334,96 €	
D 110	C 58	200 000,00 €	
D 12	C 58	153 888,68 €	
D 13111	C 58	619 000,17 €	
D 1312	C 58	23 145,72 €	
D 1313	C 58	207 524,77 €	
D 1318	C 58	1 099 103,54 €	
D 181	C 58	351 968,07 €	
D 2031	C 2031		167 265,79 €
D 2033	C 2033		2 689,31 €
D 21351	C 21351		3 556 373,39 €
D 21532	C 21532		1 918 203,22 €
D 2157	C 2157		55 871,14 €
D 28031	C 58	7 893,60 €	
D 281351	C 58	617 725,78 €	
D 281532	C 58	452 594,78 €	
D 40471	C 58	12 878,30 €	
D 4111	C 4111		5 936,70 €
D 4116	C 4116		2 291,71 €
D 4512	C 4512		1 159 427,11 €
		6 868 058,37 €	6 868 058,37 €

Ecritures à passer dans le budget de la commune

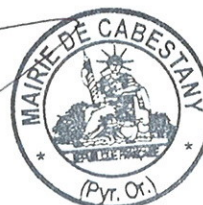
D 58	C 1068		3 122 334,96 €
D 58	C 110		200 000,00 €
D 58	C 12		153 888,68 €
D 58	C 13111		619 000,17 €
D 58	C 1312		23 145,72 €
D 58	C 1313		207 524,77 €
D 58	C 1318		1 099 103,54 €
D 58	C 181		351 968,07 €
D 2031	C 58	167 265,79 €	
D 2033	C 58	2 689,31 €	
D 21351	C 58	3 556 373,39 €	
D 21532	C 58	1 918 203,22 €	
D 2157	C 58	55 871,14 €	
D 58	C 28031		7 893,60 €
D 58	C 281351		617 725,78 €
D 58	C 281532		452 594,78 €
D 58	C 40471		12 878,30 €
D 4111	C 58	5 936,70 €	
D 4116	C 58	2 291,71 €	
D 4512	C 58	1 159 427,11 €	
		6 868 058,37 €	6 868 058,37 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir pris connaissance des Etats de l'actif des budgets Eau et Assainissement et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- 1°) **APPROUVE** les Etats de l'actif des budgets Eau et Assainissement tels que présentés par notre Trésorier et les services de la DGFIP de Saint Estève,
- 2°) **DONNE** son accord pour leur transfert sur l'actif de la Commune
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
 - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
 Les jour, mois et an que dessus
 Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE, jean VILA, ET PAR DELEGATION,
L'ADJOINT DELEGUE, Charlie CANIS



Le Maire,
 CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
 INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 22 Avril 2011

PUBLIÉ le : *no identifiant unique: 066-216600288 - 20110422 - DCM 2011 AF06-DE* DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	13/04/2011
Date d'affichage de la convocation :	14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

Affaire n°07 : FINANCES LOCALES

Subventions municipales :

Individualisation des subventions 2011.

Le maire et le Bureau Municipal proposent à l'assemblée d'approuver les montants des subventions qui seront versées en 2011 aux différentes associations de la Ville.

PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE CABESTANY 2011	
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2011 PROPOSE AU CM 2011
SPORT CHASSE	
COC OMNISPORT	76 000
CABEST. ROUSILLON PETANQUE	570
AMIC. BOULISTE JEUX LYONNAIS	240
STE CHASSE ACCA	600
AVENTURE CATALANE	160
CABESTANY PLEIN AIR	160
TOTAL	77 730
CULTURE ANIMATION	
CAP D'ETANY SARDANISTA	160
ASS DEVELOP. CULTURE CATALANE	640
ACDMA	2300
ORCHESTRE ACCORDEON	460
IMAGE'IN	1800
CABES'CEDAIRE BRODERIE	200
LES AMIS DU PATCHWORK	200
LES TAMBOURS DE CABESTANY	200
TERRE D'EGYPTE	200
LES PETITES MAINS	160
CHANTE LA VIE	150
TOTAL	6 470
HUMANITAIRE/SANTE	
ASSOCIATION DES SECOURISTES	550
DONNEURS DE SANG	550
SECOURS POPULAIRE	880
CONFERENCE ST VINCENT	330
Confédér. Synd. des Familles	220
INSUFFISANTS RENAUX	160
LES AMIS DES CHATS	"8ster + 8cast
TOTAL	2 690

ASSOC. DIVERSES	
UNION FED. ANCIENS COMBAT.	220
ACPG - CATM	220
FNACA	220
SOUVENIR Français	220
ARAC	160
TOTAL	1 040
ECOLEES / COLLEGE / COS	
FOYER SOCIO EDUC COLLEGE	150
USEP LOCALE (écoles) PACS	500
COOP. SCOL. TRANSPORT SORTIES	3 705
COOP. SCOL. PRESTATIONS	2 331
COS	17 900
TOTAL	24 586
TOTAL GENERAL hors excep	112 516
COC OMNISPORT	1 400
AMIC. BOULISTE JEUX LYONNAIS	350
CABEST ROUSSILLON PETANQUE	350
PROVISION COMPETITIONS NATIONALES	2 800
IMAG'IN	500
TOTAL EXCEPTIONNEL & REGUL	5 400
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS	117 916

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

- 1°) **APPROUVE** la répartition des subventions telle que définie ci-dessus,
- 2°) **INDIQUE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget,
- 3°) **RAPPELLE** que ces subventions ne seront versées que dès réception de toutes les pièces justificatives que doivent fournir les associations et qui sont prévues par la loi.
- 4°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 18 Mai 2011

NO IDENTIFIANT unique :

PUBLIC le : 066-216600288 - 20110518 - DCM200411 AFO7 - DE DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nouria ARABIA, Adjoint au Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°08 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE
Recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à des besoins saisonniers.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de recruter du personnel non titulaire pour le bon fonctionnement des services municipaux en période estivale.

Qu'il y aurait donc lieu, si l'assemblée émettait un avis favorable, de créer, pour la période estivale à compter du 1^{er} juillet 2011:

Trente postes, temps complet, d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, au centre de loisirs municipal,
Quatre postes, temps complet, d'adjoint technique 2^{ème} classe, (2 en juillet et 2 en août)
Deux postes, temps complet, d'adjoint administratif 2^{ème} classe. (1 en juillet et 1 en août)

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **DECIDE** la création des emplois proposés et précise que les personnes recrutées seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 hormis le personnel non titulaire du B.A.F.A., en stage pratique au centre de loisirs municipal pour l'obtention de ce diplôme.

2°) **DIT** que la dépense sera prévue au budget de la commune, au chapitre 64 et à l'article 64131.

3°) **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, notifiée à Monsieur le Trésorier Municipal, publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

4°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA

Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **27 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **27 AVR. 2011**



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nouria ARABIA, Adjoint au Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPIÈRE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRIE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°09 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE

**Ateliers Centre de Sculpture Romane Avril et Mai 2011 :
Approbation des tarifs des deux ateliers de création de masques.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en marge de l'exposition « Masques en scène- Le Maître de Cabestany » qui se déroulera du 21 avril au 7 juin 2011 deux ateliers de création de masques seront organisés. Il propose que les tarifs suivants soient appliqués :

- Atelier de création de masques en terre en direction des adultes le samedi 21 mai et le dimanche 22 mai 2011 de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 :
Cabestany : 35€
Hors Cabestany : 40 €
- Atelier d'art plastique (création de masques contemporains) en direction des enfants le mercredi 27 avril 2011 de 10h à 12h30 et 14h à 16h30 :
Cabestany : 10€
Hors Cabestany : 15€

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **ARRETE** les tarifs concernant les ateliers de création de masques comme établis ci-dessus.

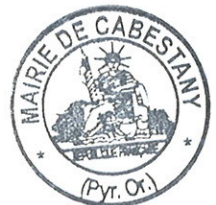
2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 27 AVR. 2011

publié le 27 AVR. 2011

N° d'identification unique : 066-216600288-20110427-DCN200411AF09-DE

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nouria ARABIA, Adjoint au Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPÈRE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°10 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE
Stages du service culturel : approbation des tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service culture et patrimoine organise pendant les petites vacances scolaires des stages en lien avec différentes pratiques artistiques (cirque, clown, marionnette, théâtre....) afin d'initier les enfants et les ados à des pratiques nouvelles.

Pour l'année 2011, trois stages seront organisés pendant les vacances d'hiver (février), les vacances de printemps (avril) et les vacances de la Toussaint.

Les tarifs sont fixés à : 20 € (Cabestany). 30 € (extérieur).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **ARRETE** les tarifs concernant les stages organisées par le service culture patrimoine pendant les petites vacances scolaires comme établis ci-dessus.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **27 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **27 AVR. 2011**

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°11 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE

Service Culture / Patrimoine :

Demande de subventions auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du passage au cinéma numérique, la ville de Cabestany doit s'équiper d'un projecteur numérique dont le coût est estimé à 80 000 euros.

Il précise que cette révolution technologique est accompagnée par le CNC (centre national de la cinématographie) et la Région Languedoc Roussillon.

Il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter, auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, une subvention d'un montant de 12 000 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,


1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Jean VILA -



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

28 AVR. 2011

PUBLIÉ le : **28 AVR. 2011**

DIRECTION CULTURE / PATRIMOINE

N° identifiant unique : 066-216600288-20110428-DCN200411 AF11-DE

Nombre de membres :

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Afférents au Conseil municipal :	29	L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	29	
Date de la convocation :	13/04/2011	
Date d'affichage de la convocation :	14/04/2011	

Présents	Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL
----------	--

Ont donné procuration	Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS
-----------------------	--

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance Sylvie JORDA

AFFAIRE N°13 : FINANCES LOCALES
Fourrière automobile : Renouvellement de la Délégation de Services publics.

Monsieur le Maire rappelle que la délégation de service public concernant la fourrière automobile contractée en 2008 arrive à échéance.

Il précise qu'afin de permettre à la Police Municipale de pouvoir faire procéder à l'enlèvement de véhicules en infraction, il est nécessaire de passer une convention avec une fourrière agréée.

En conséquence, selon la réglementation en matière de délégation de service public (Articles 1411-1 et suivant du CGCT) et notamment de l'article L1411-12, lorsque la durée de la convention n'excède pas 3 ans et porte sur un montant inférieur à 68.000 € annuels, il propose de lancer un avis d'appel à concurrence sous la forme de la procédure simplifiée de délégation de Service Public.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant au principe du lancement de la Délégation de Service Public concernant la Fourrière automobile.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant au principe du lancement de la Délégation de Service Public concernant la Fourrière automobile.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

1°) **APPROUVE** le principe de lancement d'une procédure de Délégation de Service public concernant la fourrière automobile pour une durée de 2 (deux) ans à compter du 1^{er} juin 2011 soit une nouvelle échéance au 31 mai 2012.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



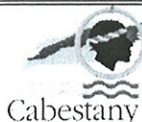
Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **28 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **28 AVR. 2011**



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°14 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Convention de servitudes entre ERDF et la Commune concernant les bâtiments et terrains sis Colomina del Pou cadastré AI 61 :
Autorisation de signature pour l'acte notarié constituant la servitude.

Dans le cadre de la réalisation du Grand équipement sportif, il a été nécessaire de conclure une convention avec la société Electricité Réseau Distribution France permettant l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur une parcelle appartenant à la commune cadastrée Section AI Numéro 61.

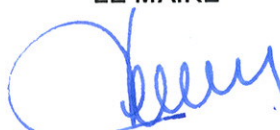
Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la constitution de servitudes au profit d'ERDF qui sera établi par l'Office Notarial de Millas sis 161, avenue Jean Jaurès à Millas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

- 1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la constitution de servitude telle que précisée ci-dessus
- 2°) **NOTE** qu'en cas d'empêchement, le notaire se réserve la faculté de substitution au profit d'un des clercs de son office.
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Jean VILA



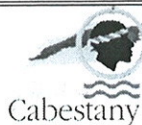
Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **28 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **28 AVR. 2011**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

N° identifiant unique : 066-216600288-20110428-DCN 2004 11 AF 14-DE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°15 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Convention de servitudes entre ERDF et la Commune concernant les bâtiments et terrains sis Colomina del Pou cadastrés AI 58- 60 et 61 :
Autorisation de signature pour l'acte notarié constituant la servitude.

Dans le cadre de la réalisation du Grand équipement sportif, il a été nécessaire de conclure une convention avec la société Electricité Réseau Distribution France permettant l'implantation d'une canalisation électrique souterraine sur des parcelles appartenant à la commune cadastrée Section AI Numéros 58 – 60 et 61.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la constitution de servitudes au profit d'ERDF qui sera établi par l'Office Notarial de Millas sis 161, avenue Jean Jaurès à Millas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

- 1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la constitution de servitude telle que précisée ci-dessus
- 2°) **NOTE** qu'en cas d'empêchement, le notaire se réserve la faculté de substitution au profit d'un des clercs de son office.
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Jean VILA



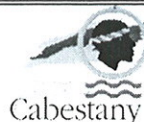
Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **28 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **28 AVR. 2011**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

N° d'identification unique : 066-216600288-20110428-DON 200411 AF 15-DE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°16 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Convention de servitudes entre ERDF et la Commune concernant les bâtiments et terrains sis lieux-dits ORFILA cadastrés AH 202 :
Autorisation de signature pour l'acte notarié constituant la servitude.

Dans le cadre de la réalisation du Grand équipement sportif, il a été nécessaire de conclure une convention avec la société Electricité Réseau Distribution France permettant l'implantation d'une canalisation électrique souterraine sur une parcelle appartenant à la commune cadastrée Section AH Numéros 202.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la constitution de servitudes au profit d'ERDF qui sera établi par l'Office Notarial de Millas sis 161, avenue Jean Jaurès à Millas.

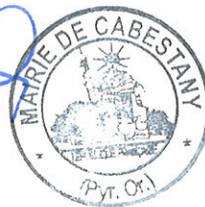
LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

- 1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la constitution de servitude telle que précisée ci-dessus
- 2°) **NOTE** qu'en cas d'empêchement, le notaire se réserve la faculté de substitution au profit d'un des clercs de son office.
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Jean VILA



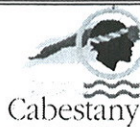
Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **28 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **28 AVR. 2011**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

Numéro d'identification unique : 066-216600288-20110428-DCN200411A16-DE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

**AFFAIRE N°17 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°76**

Monsieur le Maire rappelle que la commune autorise depuis plusieurs années des agriculteurs ou particuliers à entretenir des friches périurbaines lui appartenant, dans le cadre de sa politique d'entretien de l'espace rural.

Cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit et précaire pour une durée de UN AN.

Il informe le Conseil municipal que Monsieur Yves GABET a demandé à la commune l'autorisation de cultiver pour sa consommation personnelle la parcelle AK N°76.

Considérant que le coût qui en résulte pour la commune est nul, et qu'en contrepartie cette parcelle sera entretenue, il propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande de Monsieur Yves GABET.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

1°) **AUTORISE** la conclusion d'une convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°76 passé avec Monsieur Yves GABET.

2°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

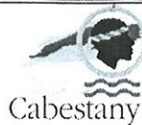
TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

28 AVRIL 2011

DATE DE : 28 AVR. 2011

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

N° identifiant unique : 066-216600288-20110428-DCN200411 AF 17-DE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°18: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Convention Formation ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) : Approbation

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la formation préalable à la prise de fonction du ou des ACMO, le Centre des gestion assure pour la commune la formation continue qui est également obligatoire conformément au décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 et plus particulièrement en son article 4, et à l'arrêté ministériel du 03 mai 2002.

Afin que l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité puisse bénéficier de cette formation, il propose au Conseil municipal de passer une convention avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Il précise que le coût de la formation a été déterminé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la somme de 43 € par agent par jour de formation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

1°) **AUTORISE** la conclusion d'une convention avec le Centre des gestion ayant pour objet de définir les modalités de formation continue dans le cadre de la formation préalable à la prise de fonction du ou des ACMO au sein de la collectivité.

2°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Jean VILA

Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

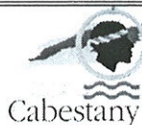
28 AVR. 2011

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

Émis le :

28 AVR. 2011

N° identifiant unique : 066-216600288 - 20110428 - DCN 200411AF18-DE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°19 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE
Action n°37 de l'Agenda 21 local
Partenariat avec la Bibliothèque sonore : Approbation d'une convention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Bibliothèque Sonore de Perpignan et des Pyrénées-Orientales a pour mission de prêter gratuitement des ouvrages et des revues enregistrés au profit des déficients visuels et des handicapés moteurs se trouvant dans l'incapacité de lire.

Il précise qu'il est envisagé d'établir un partenariat, formalisé par une convention, entre la mairie de Cabestany et sa bibliothèque municipale, d'une part, et la Bibliothèque sonore, d'autre part. La bibliothèque de Cabestany fera ainsi connaître les services et les coordonnées de la Bibliothèque sonore aux personnes pouvant en bénéficier. Les contacts établis lui seront transmis.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'action n°37 de l'Agenda 21 de Cabestany récemment reconnu par le Ministère.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le projet de convention tel qu'il lui a été présenté et demande l'autorisation de signer la dite convention afin de formaliser le partenariat entre les deux structures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

1°) **APPROUVE** le projet de convention entre la commune et la Bibliothèque Sonore de Perpignan et des Pyrénées-Orientales tel qu'il lui a été présenté

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

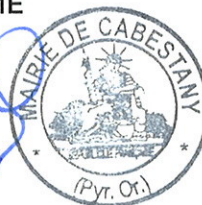
3°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

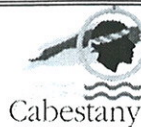
TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

28 AVR. 2011

PIRIE le **28 AVR. 2011**

Identifiant unique : 066-216600288-20110428-DCN200411AF19-DE

DIRECTION CULTURE / PATRIMOINE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°20 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE

Convention d'utilisation des locaux du Collège « Pablo Casals ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de la cuisine Jacques Prévert et de son évolution en cuisine centrale, le Conseil Général et le Collège de CABESTANY sont disposés à mettre à notre disposition les locaux suivants afin de permettre la continuité de notre service durant les vacances scolaires de cet été du **4 juillet 2011 au 02 septembre 2011**. Il s'agit donc :

- Du réfectoire,
- De la cuisine,
- Des sanitaires attenants au service restauration,
- De la salle de préparations froides,
- De la plonge mécanique,
- Des réserves alimentaires.

Il s'agit d'une restauration en **liaison froide** pour les enfants de l'accueil de loisirs et le restaurant des aînés soit une moyenne de 150 personnes.

La convention précise dans :

- son article 2 les horaires d'utilisation : de 8 h 00 à 15 h 00.
- Son article 3 les matériels laissés à notre disposition : vaisselles, plateaux, couverts, chariots de desserte.

La Commune s'engage à participer aux frais de fonctionnement « eau, électricité et produits d'entretien » des installations mises à disposition. Cette participation forfaitaire sera facturée à la Mairie de CABESTANY pour un montant de **2 400 €**.

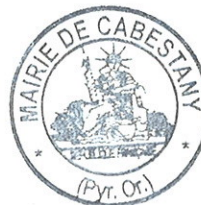
Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement avec le Conseil général. LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

- 1°) **APPROUVE** le projet de convention entre la commune, le Conseil Général et le Collège de CABESTANY tel qu'il lui a été présenté
- 2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
 - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **29 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **29 AVR. 2011**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°21: AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE

Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la Société Orange : Retrait de la délibération en date du 30 juin 2010 relative à la conclusion d'une convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Orange.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 30 juin 2010, il avait été décidé de conclure une convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Orange.

Il s'agissait d'une convention pour l'implantation d'Equipements techniques sur l'immeuble sis Rond Point Route de Saint Lazaire, parcelle cadastrée AE 170.

Suite aux discussions entamées entre la commune, les riverains et la société orange, il a été convenu d'annuler cette convention et d'envisager de revenir sur le premier lieu d'implantation proposé par la commune c'est-à-dire à proximité de la Station d'épuration.

Monsieur le Maire propose en conséquence de retirer cette délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal, de se prononcer quant au retrait de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,

1°) **DECIDE** le retrait de la délibération en date du 30 juin 2010 relative à la conclusion d'une convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Orange.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

29 AVR. 2011

PUBLIÉ le :

29 AVR. 2011

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N° identifiant unique : 066-216600288 - 20110429 - DCN200411AF21 - DE

Nombre de membres :

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance Sylvie JORDA

AFFAIRE N°22 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE

Charte de développement durable

« Cabestany, l'énergie d'une ville » : Approbation

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mission de service public de distribution, GRDF offre ses conseils, son expertise ainsi qu'un partenariat financier sur la thématique énergétique aux collectivités territoriales.

Il rappelle en outre que GRDF est un partenaire privilégié de la ville en tant que concessionnaire du réseau de distribution de gaz naturel.

Il propose au Conseil municipal de passer une charte visant à fixer le cadre de conduite de projet des aménagements urbains de la ville suivant les principes de développement durable que la ville de Cabestany s'est fixée dans son Agenda 21 local.

Par le biais de cette charte, GRDF se propose d'accompagner la ville de Cabestany dans la réalisation de projets d'aménagement de développement durable sur les thématiques de l'énergie et des chantiers propres, et plus particulièrement dans la définition d'objectifs en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de prise en compte de la protection de l'environnement, par la valorisation des énergies renouvelables.

GRDF garanti par ailleurs la non-discrimination des fournisseurs d'énergie.

Avec l'offre globale de GRDF, la ville bénéficie de solutions sur mesure et d'un accompagnement dans la durée autour de 5 axes :

La réduction des émissions de CO2

- › Conseils, expertise technique, BBC, BEPOS
- › Prescription de solutions gaz/ENR : condensation, solaire, PAC, cogénérateur, bois, mini réseaux de chaleur
- › Outil d'aide à la décision pour optimiser le mix énergétique
- › Réflexion biométhane (chaleur, carburant)

La valorisation des infrastructures

- › Valoriser le réseau gaz : disponible pour optimiser les coûts d'aménagement
- › Eco-chantier, techniques de travaux innovantes
- › Prévention dommages aux ouvrages
- › Un réseau futur vecteur d'une énergie renouvelable : le biométhane

Un partenariat financier

- › Financement d'études BE
- › Financement du réseau (B/I)
- › Financement projet RSE/Partenariat institutionnels

Un engagement social

- › Maîtrise de charge des habitants
- › Sensibilisation aux économies d'énergie et à la sécurité des installations
- › Soutien aux politiques d'insertion
- › Déclinaison des partenariats Grdf

Des services associés

- › Le réseau de partenaires de Grdf (associations, institutionnels...)
- › Appui communication

Le rôle de GrDF :

- Conseils et expertise
- Aide à la décision
- Partenariat financier

Monsieur le Maire précise en outre que la présente charte a pour vocation d'instaurer un partenariat fort entre la ville de Cabestany et GrDF sur la thématique énergétique. Trois axes de travail se dégagent :

- Une réflexion sur les futurs aménagements urbains
- Une réflexion sur la ville existante et sa rénovation
- Une réflexion sur le patrimoine bâti communal

Les projets définis dans ces axes de travail feront l'objet d'une convention technique spécifique sous la forme d'une Fiche Action.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à la conclusion de cette charte.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président pris connaissance des pièces du dossier déposées sur son bureau et en avoir débattu,


1°) APPROUVE le projet de charte avec GRDF tel qu'il lui a été présenté.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite Charte.

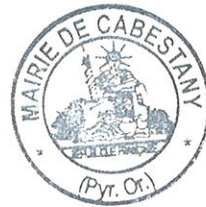
3°) DIT que cette délibération sera :
publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **29 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **29 AVR. 2011**

N° identifiant unique : 066-216600288-20110429-DCN200411 AF 22 - DE

Nombre de membres :

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance Sylvie JORDA

AFFAIRE N°23: INTERCOMMUNALITE

Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée :

Commission locale d'évacuation des Transferts (CLET) : Désignation des délégués.

La Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée a informé la commune de la création de la Commission locale d'évaluation des transferts (CLET) par délibération du Conseil de Communauté en date du 21 février 2011.

Il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant parmi les Conseillers municipaux.

Les candidatures de Monsieur Charlie CANIS et de Monsieur Philippe GALANO sont enregistrées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **DESIGNE** en tant de délégué au sein de la Commission locale d'évacuation des Transferts (CLET) :

Monsieur Charlie CANIS : Délégué titulaire
Monsieur Philippe GALANO : Délégué suppléant.

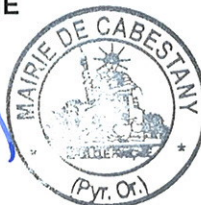
2°) **DIT** que cette délibération sera :
publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

29 AVR. 2011

PUBLIÉ le : **29 AVR. 2011**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

numéro d'identification unique : 066-216600288-20110429-DCN200411AF23-DE

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°24 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Acquisitions foncières
Parcelle AK 86 Lieudit Mas Boloux appartenant à Monsieur Jean-Marie SERRE

Afin de conforter les réserves foncières de la commune, Monsieur le Maire propose d'acquérir un terrain nu, cadastré Section AK numéro 86 lieudit Mas Boloux pour une superficie de 32 500 m² appartenant à Monsieur Jean-Marie SERRE au prix de 162 500.00 € soit 5 € au m².

Il demande au Conseil municipal de se prononcer quant à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** l'acquisition d'un terrain nu, cadastré Section AK numéro 86 lieudit Mas Boloux pour une superficie de 32 500 m² au prix de 162 500.00 €.

2°) **DECIDE** que la vente sera formalisée par un acte authentique dont la rédaction sera confiée à Maître DELCOS, Notaire à Perpignan

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

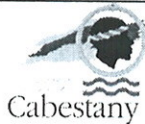
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **29 AVR. 2011**

PUBLIÉ le : **29 AVR. 2011**

N° d'identification unique : 066-216600288-20110429-Dcn.200411 AF24-DE



Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13/04/2011
Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi vingt avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire

Présents

Jean VILA, Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Jean-Pierre FARRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Farid MELLAL

Ont donné procuration

Cécile LACAPERE à Stéphane QUINTIN, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Thérèse MACHET à Antoine FIGUE, Nadine DRILLIEN à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Charlie CANIS

Absents excusés

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Sylvie JORDA

AFFAIRE N°25 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Acquisitions foncières
Parcelle BA 405 pour 25 m2 appartenant à Madame PALES Jean née GUIEN Eulalie

Afin de conforter les réserves foncières de la commune, Monsieur le Maire propose d'acquérir une parcelle sise à Cabestany au 4 rue des Droits de l'Homme, cadastré Section BA numéro 405, située en centre ville, s'agissant d'une maison d'habitation en R + 2 d'environ 25 m2 habitable avec garage en rez-de-chaussée appartenant à Madame PALES Jean née GUIEN Eulalie, au prix de 60 000 €.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer quant à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle sise au 4 rue des Droits de l'Homme à CABESTANY, cadastré Section BA numéro 405 pour une superficie de 25 m² au prix de 60 000 €.

2°) **DECIDE** que la vente sera formalisée par un acte authentique dont la rédaction sera confiée à Maître DELCOS, Notaire à Perpignan

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

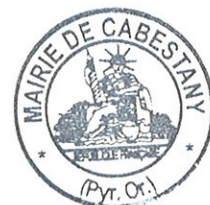
Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 04 mai 2011

n° identifiant unique :

RUBRIQUE :

066-216600288 - 20110504-DCM200411AF2S-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE